



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

Délibération N°52/2023

**Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente
En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles**

824

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 4 septembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Philippe VISERY, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Yucel KISA, Caroline VABRE (pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME), Frédérique GASSE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Exposé :

Par délibération n°197/2020 en date du 1^{er} septembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes.

AIDE FACULTATIVE

Aides facultatives sur la période du 15 juin 2023 au 23 août 2023

Nature d'aide	Dossier accordés	Dossier refusés	Montants panier accordés 10%	Montants réels épicerie sociale accordés
EPICERIE SOCIALE	61	9	670,40 €	6 704 €
EPICERIE SOCIALE SF	61	4	762,40 €	7 624 €
SECOURS ASSURANCE	1	1	80 €	
SECOURS FINANCIER DIVERS	0	5	0 €	
SECOURS ENERGIE	6	3	801,54	
SECOURS LOYER	3	6	914,86 €	
SECOURS TRANSPORT	0	1	0 €	
Total pour Commission permanente	132	29	3 229,20 €	14 328 €

Aides facultatives au profit des déplacés ukrainiens

Nature de la dépense	Nombre de familles	Nombre de factures	Montant
Prise en charge financière ALSH et cantines	10	12	583,20 €

Aide légale sur la période du 15 juin 2023 au 23 août 2023

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 9 placements pour Personnes Agées
- ✓ 3 placements pour Personnes Handicapées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

Prend acte du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente,

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale.



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le **15 SEP. 2023**
et affichage le **18 SEP. 2023**